

## Gestionnaire et assistant/e du commerce de détail

# Recommandation pour la sélection de candidats à la formation initiale

## Procédure de sélection

### 1. Evaluation des livrets de la scolarité obligatoire :

Les livrets scolaires donnent des renseignements sur le candidat à une place d'apprentissage, en particulier s'il remplit les exigences scolaires.

- bons à très bons résultats à l'école primaire ou secondaire → CFC
- examen d'admission à la maturité professionnelle réussi → maturité professionnelle
- scolarité obligatoire accomplie → attestation

**Remarque :** une majorité de jeunes doivent avoir accès au CFC. Par conséquent, la formation d'Assistant(e) doit avant tout s'adresser à des candidats rencontrant de réelles difficultés scolaires ou d'intégration. Elle ne remplace en aucun cas l'actuelle formation de vendeur avec CFC.

### 2. Stage préprofessionnel (au moins deux jours) :

Pendant le stage préprofessionnel, les aptitudes du candidat à une place d'apprentissage ressortent, en particulier s'il répond aux exigences de la pratique professionnelle.

- Le programme de stage l'entreprise d'apprentissage sert d'instrument de travail.
- Le résultat du stage préprofessionnel doit être positif, autrement dit le formateur / la formatrice est convaincu que le jeune peut être pris en considération pour une formation initiale dans la branche du commerce de détail.

### 3. Entretien avec le formateur / la formatrice

Lors de l'entretien, le formateur / la formatrice s'efforce, en posant des questions ciblées, de déterminer si le niveau souhaité (certificat fédéral de capacités ou attestation), la branche, le domaine spécifique ainsi que l'entreprise de formation constituent des bons choix pour le candidat à une place d'apprentissage.

- Lors de l'entretien, la check-list avec les critères de sélection sert d'instrument de travail afin de faire le point sur les aptitudes professionnelles.

### 4. (option supplémentaire)

#### – Test d'aptitude

Pour des questions organisationnelles ou autres, les entreprises de formation peuvent procéder, en plus des trois étapes recommandées, à un test d'aptitude (type « basis-check » / « multichack »). Ce dernier permet de déterminer si un candidat(e) à une place d'apprentissage est approprié pour le poste en question.

## Information sur la différence de niveau dans l'école professionnelle

- Les écoles professionnelles déterminent si un candidat à une place d'apprentissage suivra des cours de niveau débutant ou avancé dans la première langue étrangère au plus tard à la fin du premier mois d'enseignement de l'école professionnelle.
- Les écoles professionnelles déterminent au plus tard à la fin du premier mois de formation si le candidat à une place d'apprentissage doit suivre des cours d'appui dans la langue officielle locale.

## Check-list avec critères de sélection pour les aptitudes liées à la profession

	E/SP <sup>1</sup>	Candidat(e) ...	***	**	*
Personnalité	E	▪ a l'air sympathique			
	E	▪ donne une impression décontractée			
	E	▪ répond de manière ouverte et sincère pendant l'entretien			
	E	▪ établit un contact visuel			
	E	▪ parle de manière claire et compréhensible dans la langue officielle locale			
	E	▪ raconte des faits relatifs à l'école, aux vacances, aux loisirs et s'exprime de manière informée sur des questions d'actualité			
	E	▪ donne de bonnes raisons pour lesquelles il/elle souhaite suivre une formation dans la branche du commerce de détail			
	E/SP	▪ sa présentation correspond aux exigences de notre entreprise			
	SP	▪ pendant le stage préprofessionnel, montre du plaisir aux tâches qui lui sont confiées			
	SP	▪ fait montre d'esprit d'équipe			
	SP	▪ pendant le stage préprofessionnel, il/elle se comporte de manière naturelle et cordiale envers les clients			
	SP	▪ aborde habilement les tâches, possède un sens de l'ordre			
	Motivation	E	▪ montre de l'intérêt pour la branche et les nouvelles tâches		
E		▪ à l'occasion de l'entretien pose des questions essentielles concernant les exigences relatives à un apprentissage dans la branche du commerce de détail			
E		▪ a formulé sa candidature par écrit de manière soignée et compréhensible			
SP		▪ pose des questions pendant le stage préprofessionnel, participe activement			
E/SP		▪ respecte les délais			
Motivation- Condition Aptitude	E	▪ évoque des impressions particulières de l'école et de la jeunesse			
	E	▪ dans son temps libre s'engage dans des organisations			
	SP	▪ il a passé le stage préprofessionnel sans problème sur le plan physique et psychique			
	Test	▪ obtient des résultats satisfaisants à très bons au test d'aptitude (option facultative et supplémentaire)			

\*\*\* très prononcé

\*\* prononcé

\* peu prononcé

Sur la base de son évaluation, le formateur / la formatrice décide si le jeune peut être pris en compte pour une formation initiale dans son entreprise.

<sup>1</sup> E = entretien, SP = stage préprofessionnel